

Rapporteur : Madame Anne Florence BOURAT

OBJET: Attribution marché de produits d'épicerie pour l'UPC

Mesdames, Messieurs,

Le marché de fourniture de produits d'épicerie pour l'UPC de la commune de Châtellerault est arrivé à échéance au 30 avril 2013. Une procédure d'appel d'offres ouvert a été engagée afin de conclure un nouveau marché à bon de commande pour une période de trois ans d'un montant maximum de 350 000 € TTC.

La prestation fait l'objet de 11 familles.

- 1) Légumes*
- 2) Fruits*
- 3) Compotes*
- 4) Féculents*
- 5) Condiments*
- 6) Potages*
- 7) Poissons/viandes*
- 8) Sauces*
- 9) Boissons*
- 10) Café*
- 11) Divers*

* * * * *

VU les articles 57 à 59 et 77 du code des marchés publics relatifs à la procédure d'appel d'offres et aux marchés à bons de commandes,

VU l'article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la signature par le Maire des marchés sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

Le conseil municipal, ayant délibéré :

- autorise monsieur le maire ou son représentant à signer les marchés, avec les entreprises retenues et toutes les pièces relatives à leur exécution.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les différentes sous fonctions des lignes 251.1/606.23/5240 du budget principal.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous préfecture, le 31/05/2013 n° 3959
Publié au siège de la mairie, le 03/06/2013

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER